

ORDONNANCE P-12.2, o. 020

RÈGLEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ ET SUR
LA PROTECTION DU DOMAINE PUBLIC ET
DU MOBILIER URBAIN (R.R.V.M., chapitre
P-12.2, article 7)

Ordonnance relative à l'événement

« Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal »

À la séance régulière du 2 décembre 2019, le conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. À l'occasion de l'événement « *Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* », il est permis de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée sur les sites indiqués au tableau joint en annexe de l'ordonnance B-3, o. 083;
2. Durant l'exécution des travaux de peinture :
 - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
 - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol.
3. Cette autorisation est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau joint en annexe de l'ordonnance B-3, o. 083;
4. À l'expiration de la période visée à l'article 3, la peinture doit être enlevée;
5. Les organisateurs de cet événement sont responsables de l'application de la présente ordonnance.

| NOM DE L'ÉVÈNEMENT | NOM DE L'ORGANISME | OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (montage et démontage inclus) | LIEU | B-3 art. 20 (bruit) | P-1 art. 8 (vente) | P-1 art. 3 (cons. alcool) | C.4-1 (fermeture de rue) | V-1 art.22 (hippomobile) | 2006-10 (propreté) |
|------------------------------|---|---|--|---------------------|--------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------|
| Marche de Noël aux flambeaux | Odace événement SDC Mont-Royal | Le 7 décembre 2019 De 17 h à 20 h | Trajet: Départ du Parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, avenue Mont-Royal, rue de La Roche et démembrement au Parc La Fontaine. Feux d'artifice au Parc La Fontaine. | Oui | Oui | Non | Oui | Non | Exempté |
| Allumage Hannoukah 2019 | Organisation de la jeunesse Chabad Loubavitch | Du 19 au 31 décembre 2019 De 9 h à 17 h Le 22 décembre 2019 De 13 h à 21 h | Devant la bibliothèque Mordecai Richler (5434 avenue du parc) | Oui | Non | Non | Non | Non | Exempté |

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx

Le maire d'arrondissement

Luc Rabouin